



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 520-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 520-2026 (Règlement modifiant divers règlements d'urbanisme)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026.

L'objet du *Règlement n° 520-2026* est de modifier les règlements d'urbanisme suivants afin d'uniformiser la formulation relative à la délivrance des constats d'infraction : Règlement de zonage no 106-2005 ; Règlement de lotissement no 107-2005 ; Règlement de construction no 96-2004 ; Règlement sur les permis et certificats no 97-2004 ; Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction no 98-2004 ; Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 73-2003.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 6 mai 2026

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 6 mai 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 6 mai 2026

M^e Edwin John Sullivan
Greffier